

A-t-on commémoré Jeanne la Pucelle en son temps?

Franck Collard

▶ To cite this version:

Franck Collard. A-t-on commémoré Jeanne la Pucelle en son temps?. Historiens et géographes, 2019, 446, p. 55-58. hal-03116555v2

HAL Id: hal-03116555 https://hal.parisnanterre.fr/hal-03116555v2

Submitted on 22 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Parmi les cérémonies commémoratives de l'époque contemporaine, celles consacrées à Jeanne d'Arc, aussi bien à Orléans qu'à Paris chaque année au mois de mai, ont longtemps porté une forte charge idéologique. La figure de la Pucelle déchirée entre catholiques monarchistes ou nationalistes intégraux vénérant la tardive (1920) sainte, d'un côté, et de l'autre, républicains admiratifs de la fille du peuple abandonnée par le roi, a opposé deux mémoires nourries par le fascinant « revival » johannique survenu au temps de Michelet et prolongé par le long procès de canonisation commencé en 1874. La réflexion historique s'est abondamment penchée sur la question des commémorations johanniques, moment d'exacerbation s'il en est des « passions françaises »¹. Mais la focalisation – légitime - des enquêtes sur les deux siècles derniers a un peu fait perdre de vue le « régime commémoratif », si l'on peut dire, que connut la Bonne Lorraine chère à François Villon au siècle même de sa brève existence.

Le sujet n'est pourtant ni sans pertinence ni sans intérêt. D'une part, en effet, commémorer ne fut nullement une pratique étrangère aux temps médiévaux², temps extrêmement religieux, occupés à la remémoration liturgique de la vie du Christ dont chaque messe commémore la Passion. Les mystères joués à la fin du Moyen Âge procuraient d'autres occasions de se souvenir ensemble de l'histoire biblique et de réunir la collectivité dans la mémoire commune des saints, fêtés le jour de leur martyre, tel saint Louis le 25 août. Composé à la fin du XIIIe siècle, le dictionnaire latin-latin (*Catholicon*) du frère prêcheur devenu archevêque de Gênes, Giovanni Balbi, contient bien une notice *commemoracio* suivie d'une notice *commemoro*. Elles définissent les deux vocables comme le fait de se souvenir ensemble (*simul recordacio*, *con-memoro*), fait unissant les fidèles entre eux, mais aussi les fidèles et les défunts. Ces derniers bénéficiaient d'ailleurs d'un jour particulier dédié à leur souvenir, le 2 novembre, depuis l'impulsion donnée à la fête des morts par l'ordre de Cluny en 998.

La commémoration s'enracine donc profondément dans la culture médiévale. Se poser la question de celle de Jeanne d'Arc en son temps n'a par conséquent rien d'anachronique ni d'artificiel. Ni d'oiseux doit-on ajouter. Car s'il est vrai que la native de Domrémy portée bien plus tard sur les autels ne put faire l'objet au XV^e siècle d'une démarche commémorative du type de celles vouées aux figures néotestamentaires et aux saints, les décennies qui suivirent sa mort furent marquées par l'apparition de la première « fête nationale » (pour reprendre l'expression de Colette Beaune³), destinée à commémorer la victoire sur les Anglais à laquelle la Pucelle d'Orléans n'avait pas peu contribué. Y fut-elle associée ? D'autres manifestations commémoratives l'ont-elle concernée ? De quelle nature et avec quelles finalités ? Au fond, les autorités, et au premier chef la monarchie, voulurent-elles vraiment que l'on se souvînt officiellement de Jeanne à l'époque de Charles VII et de ses successeurs ?

Une commémoration quasi immédiate mais circonscrite à Orléans

À Orléans, dans la cité dont elle avait permis la délivrance après plus de six mois de siège et de désespoir, la date du huit mai, quand les Anglais levèrent le camp, devint rapidement un repère mémoriel. Sur le moment même de l'action libératrice, les Orléanais avaient eu l'impression de vivre un événement mémorable, une sorte de miracle. Dès le 9 mai 1429, l'évêque de la cité décréta que des processions seraient organisées chaque huit mai pour le commémorer. L'année

¹ La bibliographie johannique étant immense, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à notre livre, Fr. Collard, La passion Jeanne d'Arc. Mémoires françaises de la Pucelle, Paris, PUF, 2017. Il y trouvera les bases bibliographiques du sujet. Sur la fête nationale instaurée en 1920, voir l'excellent article de Philippe Contamine dans Jeanne d'Arc, histoire et dictionnaire, Paris, Robert Laffont, 2012, p. 709-712.

² Pour une exploration synthétique de la question, voir l'article fort éclairant de Patrick Geary « Mémoire » dans le *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, sd. Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, Paris, Fayard, 1999, p. 684 et sv.

³ Colette Beaune, Naissance de la Nation France, Paris, Gallimard, 1985, p. 183.

suivante se déroula donc une procession commémorative sous l'égide de l'évêque, de la municipalité et de Jean d'Orléans, frère naturel du duc Charles retenu captif en Angleterre. Il faut bien voir cependant que ces cérémonies remerciaient avant tout Dieu et les saints de l'issue du siège, mais la Pucelle ou la « fille dé » (fille de Dieu), comme elle se dénommait, passait pour avoir été l'intermédiaire entre le Ciel et l'ici-bas. Elle était donc à l'arrière-plan de ces commémorations, même si les lettres d'indulgence promises aux participants ignoraient celle-ci. Chose en vérité assez compréhensible, seuls les saints remerciés lors de ces fêtes pouvaient intercéder pour adoucir l'au-delà des bénéficiaires de ces lettres. Par ailleurs la mort de Jeanne semble avoir été commémorée chaque année à Orléans à partir de 1432, avant une interruption de quelques années liée à l'apparition d'une fausse Jeanne, en 1436, qui avait rendu temporairement caduques ces commémorations. La fin voulue ignominieuse de la jeune paysanne à l'issue d'un procès d'inquisition à l'issue parfaitement préméditée deux années après ses premiers exploits militaires, parut au contraire aux gens d'Orléans un martyre digne de commémoration chaque 30 mai.

À ces deux cérémonies commémoratives de nature religieuse vint s'adjoindre, dans le courant des années 1430, sous l'impulsion convergente des autorités de la ville et de capitaines qui avaient servi la Pucelle, notamment le maréchal Gilles de Rais, une plus ample manifestation prenant la forme d'un « mystère ». Le premier repérable dans les sources apparaît en 1435. La période était au développement de ce genre de spectacle, ainsi qu'à sa diversification. En effet, originellement réservés à la représentation remémorative et édifiante de la vie du Christ, de la Vierge ou de saints, représentation théâtrale pouvant durer des jours, occuper divers lieux de l'espace public et mettre sur scène aussi bien des acteurs de profession que des citadins fiers de prêter leurs traits à saint Jean, la Madeleine ou même à Pilate⁴, les mystères connurent à partir du second tiers du XV^e siècle une extension vers le théâtre d'actualité, représentant des événements comme le concile de Bâle ou la Ligue du Bien Public. À bien y regarder, le spectacle d'Orléans relève davantage de cette seconde catégorie. On va voir pourquoi.

Le Mystère du siège d'Orléans mettait en scène un texte versifié dont seul l'état final nous est parvenu. C'est le résultat d'une sorte de sédimentation courant des années 1430 à la fin du XVe siècle⁵. D'un noyau initial difficile à reconstituer et enrichi à différents moments, on aboutit à une immense œuvre de 20 000 vers, à peu près stabilisée vers 1500. La Pucelle y est évidemment très présente mais au milieu de bien d'autres personnages. Mettant en scène, comme son titre l'indique, les événements du siège et l'intervention salvatrice de Jeanne, mais pas uniquement celle-ci, le mystère a bien une dimension merveilleuse et sacrée : la victoire remportée sur les « Godons » pouvait rappeler les mystères hagiographiques. Mais Jeanne n'y est exaltée, et pour cause, ni comme sainte ni comme martyre, seulement comme instrument de la volonté divine exprimée en faveur des Orléanais, pour leur plus grande fierté. Ce dont les habitants de la cité ligérienne voulaient se souvenir était moins la personne de la Pucelle (qui ne sera dite « d'Orléans » que plus tard⁶), que la manifestation de la Providence et de l'aide des saints protecteurs de leur ville en leur faveur. Faire « memoire a tousjours / de ceste belle delivrance », voilà le but assigné au Mystère qui le met d'ailleurs dans la bouche de Jeanne d'Arc à la fin du texte. Rien de national dans cette commémoration régulière, sinon peut-être la célébration de l'élection divine de la royauté française manifestée par la délivrance providentielle d'une place stratégique, première étape d'un plan divin accompli en 1453. Le spectacle du Mystère du siège d'Orléans dont rien le dit qu'il ait été annuel (les comptes de la ville ne le signalent qu'irrégulièrement, par exemple en 1435 puis 1439) ni qu'il ait été joué dans sa gigantesque (et couteuse) forme finale, ne cimente pas la communauté du royaume, seulement celle de la petite

⁴ Sur les mystères à la fin du Moyen Âge, voir Graham. A. Runnals, Les mystères dans les provinces françaises (en Savoie et en Poitou, à Amiens et à Reims), Paris, Champion, 2003.

⁵ Le mistère du siège d'Orléans, éd. V. L. Hamblin, Genève, Droz, 2002

⁶ Si l'appellation ne s'est diffusée qu'ensuite, il faut néanmoins noter que l'archevêque d'Embrun Jacques Gelu a intitulé une sorte de *memorandum* consacré à Jeanne à l'été 1429 *De puella aurelianensi dissertatio*.

patrie, et non pas autour de la prophétesse dévorée par les flammes, mais autour de son premier exploit providentiel.

Un cadre commémoratif « national » susceptible d'accueillir Jeanne ? La fête du 12 août

Si la monarchie ne paraît pas avoir cherché à prendre part aux commémorations d'Orléans, sinon en essayant d'inciter les habitants à prendre part aux processions du 30 mai, un peu désaffectées semble-t-il dès les années 1450, le souci d'effacer la sentence ayant frappé Jeanne d'Arc pour salir celui qu'elle avait aidé habitait indubitablement Charles VII lorsqu'il parvint à prendre Rouen en novembre 1449. Quelques mois plus tard, ayant mis la main sur les archives du procès de 1431 conservées là où il avait eu lieu, le roi amorçait – d'abord discrètement - la longue procédure qui devait aboutir à l'annulation de la condamnation six ans plus tard. Mais il n'était pas question alors pour la monarchie de commémorer le bûcher de la place du Vieux-Marché non pas tant parce que l'innocence de la suppliciée restait à prouver par un contre-procès, que parce que cette fin, certes propice à la vitupération de l' « ancien ennemi », comme on appelait les Anglais, mettait aussi en évidence l'abandon de la jeune fille par le souverain ingrat. Non, il importait alors simplement de lui rendre sa bonne renommée, de réhabiliter sa mémoire et, du même coup, d'effacer une tache susceptible de ternir l'honneur du monarque.

Le monarque ne visait pas à entretenir la flamme du souvenir johannique. Preuve en est, la reconquête qu'il avait entreprise ne se prévalait pas des prédictions de la Pucelle alors qu'elle en accomplissait pourtant le programme : « bouter » les Anglais hors du royaume. Pourtant, le déroulement des événements prêtait à rapprocher la rapide campagne du « recouvrement de Normandie de celle du sacre, vingt ans plus tôt. Elle se passa en effet merveilleusement bien, sans guère de résistance militaire de l'adversaire, sans grande effusion de sang (le roi accordant des « compositions » qui permettaient aux troupes ennemies de s'en aller), sans obstacles mis par les habitants à la reprise de villes faisant les unes après les autres leur soumission piteuse au Valois. Trente ans après l'invasion d'Henri V, l'occupation anglaise se délitait irrésistiblement et à grande vitesse. Le Ciel favorisait les lys, sans qu'il fût dorénavant besoin d'une intermédiaire prophétique. Au début d'août 1450, il ne restait plus de la Normandie lancastrienne que la place de Cherbourg, à l'extrême pointe du Cotentin. Le 12, la ville tombait. Très peu de temps après (31 août 1450), par une décision communiquée à tous les prélats et chapitres de France par lettres patentes, le vainqueur décidait que le 12 août serait chaque année la date de la commémoration du proprement miraculeux « recouvrement de la Normandie »⁷.

Plusieurs remarques viennent à l'esprit. D'abord la nature de cette commémoration fut évidemment religieuse. Il s'agissait d'organiser annuellement des processions d'action de grâce menées par le clergé des cathédrales – d'où le rôle majeur donné aux prélats par le texte instituant la fête sous la forme d'une missive adressée aux évêques. Sous couvert de gratitude à l'égard du Ciel (la Vierge en particulier), la cérémonie déployée dans un cadre apparemment assez souple et un espace adapté à chaque ville (espace sacré et espace défensif), permettait de véhiculer par les sermons prononcés en cette occasion, le message traditionnel de l'élection divine de la royauté des lys, donc sa précellence, message à la gloire du roi – l'appellation de la commémoration est significativement « Fête du Roi » -, de la dynastie et des troupes à leur service. La nouveauté était qu'il s'agissait d'une remémoration collective prévue pour s'effectuer à l'échelle du royaume. L'étonnant est que la date ne correspondait pas à la fin de l'occupation anglaise : il restait Calais et surtout la Guyenne à reprendre. Pourtant, dans l'esprit du roi, la reprise de Cherbourg marquait, bien plus qu'une étape, un moment essentiel à célébrer. Sans doute le symbole de la récupération

⁷ Voir la lettre envoyée par le roi à l'évêque de Paris, comme à tous les autres évêques du royaume, dans le t. 3 de la *Chronique de Charles VII* de Jean Chartier, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, 1858, p. 331-2. Sur la fête du 12 août, voir tout particulièrement Colette Beaune, *Naissance..., op. cit.*, p. 183 et sv. et Philippe Contamine, « Rendre grâce, prier, faire mémoire : la "fête du Roi", 14 octobre de l'année 1450 puis 12 août de l'année 1451 et des années postérieures », *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 2009, p. 338-352.

intégrale d'un duché arraché au domaine royal dans les conditions effroyables de la guerre civile était-il à magnifier pour conjurer justement le collapsus des années 1415-1420, effacer la défaite et la honte, galvaniser aussi peut-être les esprits dans l'ultime phase à suivre de la reconquête d'une région, la Guyenne, dont l'occupation multiséculaire n'avait pas le même sens que celle de la Normandie, et dont par conséquent la libération ne revêtait pas la même dimension dans la lutte finale, pas plus que celle de Paris, en avril 1436, cette ville mal aimée du monarque et dont la reprise ne fut pas considéré comme un événement capital. 1436 ne sonne pas comme 1944.

Toujours est-il que la décision royale d'instaurer la commémoration de la chute de Cherbourg fut suivie d'effet, signe d'une adhésion de la *communitas regni* à la signification donnée par la monarchie à l'événement. Une enquête systématique dans les archives urbaines serait à mener pour savoir où et jusqu'à quand on fêta le 12 août. Les copies des lettres royales du 31 août 1450 retrouvées à Paris, Chartres, Beauvais, Chalon et Béziers montrent déjà une large couverture du territoire. On sait que Limoges ou Tournai observaient aussi les lettres patentes de Charles VII. Quant à la popularité de la fête, elle se lit dans sa durable célébration. À Reims par exemple, plus de trente ans après les opérations, la date continuait à être marquée par une procession pour la « fête du roi », comme l'appelle le *Journal* du procureur-syndic Jean Foulquart à la date du 12 août 14818. En 1500, en pleines guerres d'Italie, Poitiers commémorait toujours le recouvrement de la Normandie. Les réjouissances qui marquaient la demi-journée non ouvrable expliquent en partie cette belle longévité.

Jeanne commémorée ou Jeanne ignorée par la mémoire monarchique ?

À notre connaissance, même une fois innocentée, la Pucelle ne fut pas associée aux commémorations du 12 août. Après tout, elle n'avait joué, et pour cause, aucun rôle direct dans le recouvrement de Normandie. Mais on aurait pu imaginer qu'on honore sa mémoire lustrée par l'annulation de son procès de condamnation en 1456, procès qui avait été l'occasion d'une accumulation de témoignages où affleuraient des éléments hagiographiques, même si les autorités n'avaient jamais envisagé qu'un procès de canonisation succède au procès d'annulation, quoique certains témoins comme le greffier de la Rochelle l'eussent considérée de son vivant comme une sainte et que l'inquisiteur de France Jean Bréhal l'eût tenue pour martyre dans un récapitulatif rédigé dans le cadre dudit procès. Mais un des canonistes consultés par le roi en 1455, Thomas Basin, se refuse, dans sa *Vita Karoli septimi*, à comparer les mérites johanniques à ceux des saints et des martyrs.

En réalité, si des cérémonies ponctuelles vinrent bien marquer la réhabilitation de Jeanne, notamment à Rouen, la mémoire de celle-ci ne fut guère entretenue par la royauté au-delà de l'archivage des actes des procès (Louis XI en ordonna le dépôt d'une copie en 1473). Prescrite par les juges, l'érection d'une croix mémoriale là où la Pucelle avait rendu son dernier souffle ne fut même pas réalisée. Point de commémoration publique régulière, si ce n'est à Orléans le 8 mai, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime ainsi que dans quelques villes comme Poitiers ou Bourges. Mais la date n'était pas d'équivalent du 12 août. Point de reconnaissance en Jeanne d'une « morte pour la France », alors que la formule (au masculin) apparaît vers la même époque dans l'épitaphe de Jean de Bueil⁹.

La mémoire historiographique de la sentence de 1456 ne fut même pas gardée. La famille de la jeune Lorraine, demandeuse du procès d'annulation auprès des instances ecclésiastiques à l'instigation du roi, avait souhaité que le texte innocentant la fille et la sœur fût intégré à la chronique officiel du règne de Charles VII, chronique rédigée par le moine de Saint-Denis Jean Chartier, spécialement appointé depuis 1437 pour raconter les événements. Certes son récit relate la venue de Jeanne à Chinon, la délivrance d'Orléans, la campagne du sacre, l'échec devant Paris puis, très brièvement, la fin malheureuse de l'aventure, mais elle ignore totalement la décision de 1456 et donc la requête de la famille de Jeanne. Pour Chartier et sans doute pour le roi, le fait

⁸ Éd. E. de Barthélemy, Revue de Champagne et de Brie, n°1, 1876, p. 423.

⁹ Colette Beaune, Naissance..., op. cit., p. 334.

n'appartenait pas à l'histoire monarchique ni à la mémoire du royaume. Il concernait une paysanne condamnée injustement, la remettait dans sa bonne renommée et clôturait donc un épisode qui n'avait dès lors aucune raison de faire l'objet de commémorations générales. Certains comme Philippe Contamine dans sa récente biographie de Charles VII (Perrin, 2017) estiment que cet escamotage mémoriel officiel – certes compensé largement par l'entretien actif de la mémoire johannique par des auteurs non stipendiés – doit être compris comme résultant de la volonté du roi de s'attribuer tout le mérite de l'expulsion des Anglais. Ils ont sans doute raison. La monarchie ne tenait pas à une concurrence commémorative. Commémorer Charles le Victorieux dans tout le royaume s'imposait. Commémorer aussi Jeanne d'Arc, par exemple le jour de son martyre (30 mai), eût risqué de ternir la gloire et la majesté royales, et de rappeler un temps où les Français ne s'aimaient pas. Les célébrations johanniques d'Orléans suffisaient bien.

Franck Collard

Président national de l'APHG, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris-Nanterre, auteur de recherches sur l'historiographie médiévale, le crime de poison, l'histoire de la médecine et des croyances médicales, l'histoire politique des derniers siècles médiévaux. Derniers livres parus, outre la Passion Jeanne d'Arc, Les écrits sur les poisons au Moyen Âge (Turnhout, Brepols, 2016) et, en codirection d'ouvrage, Le corps polychrome. Couleur et santé, Antiquité, Moyen Âge, Temps modernes, avec E. Samama, Paris, L'Harmattan, 2018, et Images, pouvoirs et normes. Exégèse visuelle de la fin du Moyen Âge (XIII*-XV* siècle), avec Fr. Lachaud et L. Scordia, Paris, Classiques Garnier, 2018.

Résumé

La commémoration retient traditionnellement l'attention des historiens contemporanéistes mais commémorer a aussi été une démarche et une pratique très répandues dans les sociétés anciennes. La période médiévale a donné une place considérable à la *commemoracio*, mais dans une acception surtout religieuse et spirituelle. À partir du XV^e siècle, toutefois, une dimension politique se fait jour. L'article aborde la question à travers une figure abondamment commémorée aux XIX^e et XX^e siècles, Jeanne d'Arc, mais dont on néglige parfois d'étudier le « statut commémoratif » reçu en son temps. Très vite objet de commémoration locale, la Pucelle n'a été intégrée à la première fête nationale française, celle du 12 août. Pour quelles raisons ?